



**ACADÉMIE  
DE BORDEAUX**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Gironde

***Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur  
ou de Professeur des Ecoles  
Maître Formateur***

**Rapport du jury  
session 2020**

*Textes de référence :*

- Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°30 du 23 juillet 2015 (arrêté du 20/07/15 et circulaire 2015-109 du 21/07/15)  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=32781](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32781)
- Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093\\_annexe1\\_452303.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf)

# ADMISSIBILITE

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury. L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat comprenant un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection. Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, il fait ressortir une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Il peut se compléter, en annexe, de documents, y compris audiovisuels, à même d'éclairer le jury sur cette activité.

L'entretien prend la forme d'**un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.**

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- La capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours ;
- sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ;
- son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;
- son intérêt pour la formation et, le cas échéant, sa participation, à des actions de formation.

Pour cette épreuve, les attendus institutionnels demeurent centrés à la fois sur une réflexion didactique et pédagogique, en corrélation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux programmes d'enseignement.

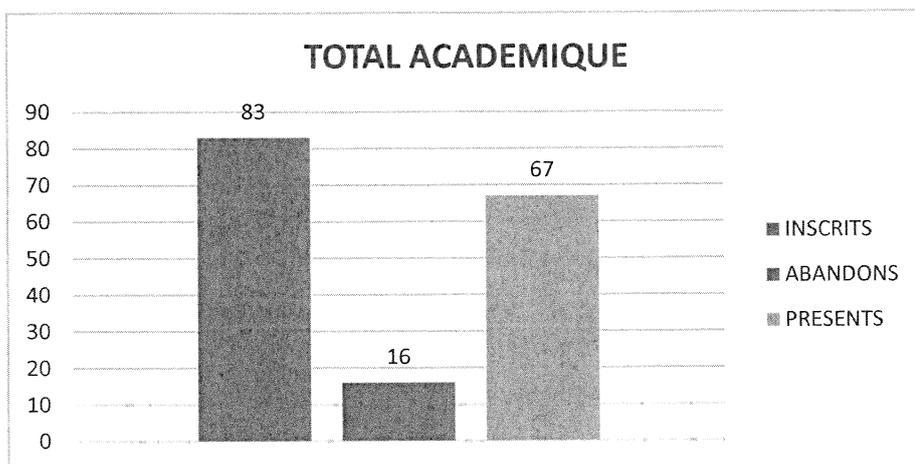
*« L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école. »*

# Présentation de la session académique 2020

## Nombre de candidats inscrits et présents

### NOMBRE DE CANDIDATS INSCRITS

DEPARTEMENT	24	33	40	47	64	TOTAL ACADEMIQUE
INSCRITS	13	37	5	9	19	83
ABANDONS	6	3	1	0	6	16
PRESENTS	7	34	4	9	13	67



### Répartition par option

OPTIONS	TOTAL ACADEMIQUE
ARTS VISUELS	0
EDUCATION MUSICALE	1
ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE	7
ENSEIGNEMENT ET NUMERIQUE	6
EPS	4
GENERALISTE	47
LANGUES VIVANTES ETRANGERES	2
LANGUE ET CULTURE REGIONALE	0
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>

### Résultats de l'épreuve d'admissibilité

	Taux de candidats admissibles 2020 (%)	Taux de candidats admissibles 2019 (%)
Nombre de Candidats déclarés admissibles	<b>67</b>	<b>56</b>
Nombre de Candidats déclarés non admissibles	<b>33</b>	<b>44</b>

## Remarques du jury sur l'épreuve

### Rapport d'activité et d'expérience professionnelle et entretien

Si le rapport d'activité n'est pas noté, il est attendu du candidat qu'il y apporte le plus grand soin et une attention particulière : la qualité rédactionnelle (syntaxe et orthographe), la lisibilité et la clarté doivent être assurées.

Une attention doit être portée au choix et au nombre d'annexes présentées, qui si elles sont trop nombreuses peuvent questionner leur pertinence.

Les rapports d'activité remis par les candidats, dans la grande majorité des cas, respectaient le format et les contraintes rédactionnelles énoncés dans le texte de référence.

Le jury a particulièrement apprécié les rapports d'activité structurés, cohérents et syntaxiquement correct et contenant des éléments probants d'un parcours finement analysé.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats capables :

- de mettre clairement en lien et cohérence leurs expériences aux compétences du formateur ;
- de prendre de la distance avec leur parcours professionnel, de l'analyser et de dégager les compétences acquises ;
- de structurer et d'étayer leur oral, complémentaire au dossier, en se projetant dans les fonctions de formateur ;
- de se décentrer de leur pratique et d'illustrer leur propos d'éléments concrets ;
- de s'inscrire dans une qualité d'écoute et dans la volonté d'un échange construit et argumenté avec le jury.

Le jury insiste sur le fait que les choix et orientations pédagogiques ne peuvent se faire qu'en prenant appui sur des connaissances didactiques solides et variées, des références précises et des connaissances sur les apports de la recherche. Il apparaît donc important que les candidats qui s'engagent dans l'examen du CAFIPEMF se préparent bien en amont de la passation de l'épreuve d'admissibilité en lisant, en se documentant sur les principaux sujets qui concernent l'enseignement, l'apprentissage ainsi que les avancées de la recherche.

### Quelques conseils

- Une attention doit être portée à la qualité rédactionnelle du rapport d'activité, à la clarté du propos et à son organisation enfin, à sa correction orthographique.
- La présentation orale est un exercice qui ne peut s'improviser et nécessite une réelle préparation (présentation rythmée, clarté du propos, pas de redite du dossier). Il ressort des réussites à l'épreuve que la préparation du dossier et de l'oral avec l'aide de formateurs constitue un gage de réussite évident.
- Le référentiel du formateur est un document d'appui indispensable pour une projection adaptée aux missions convoitées et par voie de conséquence à la rédaction du rapport d'activité. Une connaissance du contexte d'intervention des PEMF et du fonctionnement des INSPE y contribue également.
- Le rapport d'activité ne peut en aucun cas s'assimiler à une juxtaposition de descriptions d'actions mais bien à une sélection de certaines d'entre elles, pertinentes au regard de la fonction visée.
- Lors de l'entretien, la connaissance de l'organisation de l'Ecole de même qu'une assise, tant sur les dimensions pédagogiques que didactiques, sont indispensables et doivent s'exprimer en cohérence étroite avec les axes développés dans le rapport.

- Pour les candidats au CAFIPEMF spécialisé, il est attendu une réflexion didactique et pédagogique qui s'inscrit dans la polyvalence de la fonction de formateur, et qui dépasse la seule maîtrise didactique attendue dans l'option présentée.
- La qualité d'écoute du candidat est appréciée du jury, elle constitue une compétence indispensable pour un enrichissement du dialogue.

# ADMISSION

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien ; un mémoire professionnel et sa soutenance.

Les candidats ayant choisi une certification avec option présentent obligatoirement l'épreuve de pratique professionnelle dans le cadre de l'option choisie.

Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants au regard des critères retenus tels que précisés en annexe.

## - **Épreuves de pratique professionnelle**

L'épreuve consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement, soit en l'animation d'une action de formation.

Dans les deux cas, l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

Durée : 60 à 90 minutes + 30 minutes d'entretien

## - **Mémoire professionnel**

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation.

Durée : 45 minutes (dont 30 minutes d'entretien).

Pour rappel : la circulaire fixe le seuil d'admission à 12/20 et impose la moyenne dans les 4 domaines de compétences :

- Penser, concevoir, élaborer ;
- Mettre en œuvre, animer, communiquer ;
- Accompagner ;
- Observer, analyser, évaluer.

## Présentation de la session académique 2020

- 60 candidats se sont présentés dans l'académie de Bordeaux ;

### Répartition par option

OPTIONS	TOTAL ACADEMIQUE
GENERALISTE	32
EPS	4
ENSEIGNEMENT ET NUMERIQUE	5
ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE	12
LANGUES VIVANTES ETRANGERES	3
ARTS VISUELS	2
EDUCATION MUSICALE	0
LANGUE ET CULTURE REGIONALE	2
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

### Résultats de l'épreuve d'admission

	TOTAL ACADEMIQUE 2020	% 2020	TOTAL ACADEMIQUE 2019	% 2019
Nombre de Candidats déclarés admis	45	75	39	72
Nombre de Candidats déclarés non admis	15	25	15	28

## Remarques du jury sur l'épreuve

L'épreuve professionnelle

- L'analyse de séance

Cette épreuve est fortement privilégiée par les candidats (88%).

Lors de cette épreuve, il est attendu des candidats qu'ils dépassent la seule analyse descriptive de la séance pour inscrire les stagiaires dans une analyse réflexive, capable de les faire progresser dans leurs pratiques. Il est en ce sens important de prioriser des axes de réflexion. Les candidats doivent parvenir à un équilibre entre d'une part les phases d'émergence d'un questionnement par le stagiaire et d'autre part la formulation de pistes concrètes en s'appuyant tout autant sur leurs capacités à articuler les fondements didactiques et leurs implications pédagogiques.

Lors de l'entretien avec le jury, il est attendu que le candidat justifie ses choix par rapports aux axes dégagés avec le stagiaire et d'approfondir sa réflexion. Bien plus qu'un retour sur la séance, le jury invite le candidat à analyser les éventuelles erreurs commises lors de l'analyse de séance, à mener un retour réflexif sur l'entretien, sur les choix faits pour conduire l'entretien avec le stagiaire, et à interroger ceux-ci.

## Quelques conseils

Le jury a été sensible aux candidats ayant la capacité à :

- Analyser la séance observée et ne retenir que les éléments les plus saillants afin de mener un échange bénéfique pour le formé.

- De construire l'entretien de manière à orienter l'enseignant vers une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle.
  - De poser un cadre bienveillant lors de l'entretien permettant l'expression de l'enseignant.
  - A l'issue de l'entretien d'être explicite dans les pistes pédagogiques proposées.
  - De proposer des ressources en lien avec les besoins identifiés ou exprimés par l'enseignant.
- L'action de formation

L'action de formation exige une définition claire des objectifs de formation, qui s'inscrivent dans le cadre du plan académique de formation. L'action de formation suppose des échanges constructifs et une parfaite maîtrise des contenus didactiques.

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle.

### **Quelques conseils**

Lors de cette épreuve, il est primordial de :

- Savoir prendre en compte les priorités institutionnelles et le contexte d'exercice des formés afin de cibler des objectifs de formation pertinents.
  - Concevoir sa formation de manière à faciliter l'identification par les enseignants des objets de travail et de réflexion.
  - Engager l'activité des enseignants de telle manière qu'elle favorise les interactions.
  - Fonder son propos sur des connaissances pédagogiques et didactiques actualisées.
  - Etre en capacité de proposer des outils et des ressources en portant une attention particulière aux supports proposés pendant la formation.
  - Prévoir un temps de synthèse et de présenter au jury les modalités d'évaluation de la formation.
- Le mémoire

Le mémoire doit prendre appui sur l'expérience professionnelle du candidat mais ne s'y réduit pas. C'est une étape du passage du statut d'enseignant à celui de formateur : au-delà d'une situation d'enseignement, il s'appuie donc sur une problématique de formation et des contenus maîtrisés. Ce travail correspond à un véritable questionnement professionnel de formateur. L'écrit professionnel doit être structuré, prendre appui sur de réelles connaissances scientifiques et faire état de références théoriques établies (sans erreurs d'orthographe).

Il doit dégager des problématiques liées aux missions du formateur en référence à la circulaire 2015-109 du 21-7-2015. Il convient également d'appuyer la mise en œuvre professionnelle sur des gestes professionnels de formateur construits et analysés.

Lors de la soutenance, le jury vérifie la qualité de son argumentation, la capacité d'écoute et de compréhension du candidat, son aptitude au dialogue, à la controverse.

### **Quelques conseils**

- Etre conçu, organisé et structuré autour d'une problématique de formation.
- Comporter des références théoriques.
- Prendre en compte et répondre aux besoins identifiés des formés.
- Proposer l'expérimentation de gestes professionnels de formateur et une analyse des effets sur les formés.

- Faire état, dans l'expérimentation, d'une démarche réflexive mettant en évidence tout à la fois la pratique professionnelle observée de l'enseignant et l'analyse de l'activité réelle de l'élève. Cette expérimentation s'appuie sur des modèles théoriques compris et maîtrisés par le candidat et la connaissance des différentes approches des processus d'apprentissage.
- L'entretien doit permettre de préciser :
  - la problématique retenue,
  - l'intérêt du questionnement,
  - la pertinence des pistes proposées,
  - la projection dans les différentes missions de formateurs.

